

N° 70 novembre 2018

# *La Raison 91*

*Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée*



## **Séparation : OUI Réparation : NON Aucune subvention d'État pour les cultes Respect de la loi de 1905**

*Victor Hugo, « L'Église chez elle, et l'État chez lui » © mademoh*

### **Sommaire**

Page 2	Rassemblement devant la préfecture à Évry le samedi 8 décembre à 10h
Page 3	Le mot du président
Pages 4 & 5	Macron dans les pas de Pétain (communiqué de la FNLP)
Page 6	Photos de la réunion du 11 octobre à Dourdan
Page 7	La LP 91 s'adresse à tous les laïques du département
Page 8	Interview de Louis Couturier à propos de la loi de 1905
Page 9	Poursuivre l'analyse et le débat sur l'Islam (communiqué de la FNLP)
Pages 10 & 11	Contre tout financement public du Centre culturel Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay
Page 12	Aide active à mourir : le gouvernement s'obstine dans son refus
Page 13	Scolarité obligatoire à 3 ans (communiqué de l'ANELALP)
Page 14	Centenaire de l'armistice du 11 novembre du côté allemand – Ouvrages disponibles à la LP 91
Page 15	Fusillés pour l'exemple et commémorations du 11 novembre
Page 16	Trésorerie

*N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur*

# La loi de 1905 est en danger !

La Libre Pensée appelle à la mobilisation de tous les laïques

Après avoir déclaré qu'il voulait « réparer le lien abîmé » entre l'Église catholique et l'État, après être allé à Rome pour recevoir le titre de « *proto-chanoine de Saint-Jean-de-Latran* » et plié le genou devant le Pape, Macron prépare en catimini une réforme visant à dénaturer la loi de 1905...

## « Macron envisage d'amender la loi 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État »

titre l'article en page 13 du journal *Le Monde* du 6 novembre 2018

L'article précise (extraits) :

« **Au cœur de la réforme voulue par l'Élysée, l'argent.**

Le gouvernement envisage en effet de permettre aux futures associations culturelles de « *posséder et administrer* » des immeubles pour en tirer des revenus locatifs, affectés au culte.

Autre bouffée d'oxygène pour les associations culturelles : **elles pourraient à l'avenir recevoir des aides de l'État « pour réparations et rénovation énergétique », alors qu'elles n'ont aujourd'hui accès à aucune subvention publique. »**

Il s'agirait d'une remise en cause flagrante de la loi de 1905 dont l'article 2 stipule expressément :

**« *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.* »**

Avec tous les laïques attachés à la défense de la loi de 1905 :

## Rassemblement à la préfecture d'Évry Samedi 8 décembre à 10h

pour dire haut et fort :

# Ne touchez pas à la loi de 1905 !

à inscrire dans votre agenda :

**Congrès départemental des adhérents de la LP 91  
samedi 19 janvier 2019 15h à Marcoussis,**

**Maison des Associations  
et repas « Tête de veau »  
(formulaire d'inscription en page 16)**

### Mobilisation générale pour réussir le rassemblement du 8 décembre à Évry pour dire haut et fort : « NE TOUCHEZ PAS À LA LOI DE 1905 ! »

Dans notre dernier numéro de *La Raison 91*, nous avons publié l'intégralité du « Manifeste de la Libre Pensée » adopté en août 2018 par le Congrès national de Saint-Herblain en défense de la loi de 1905 gravement menacée par les agissements et les déclarations du Chef de l'État et de plusieurs de ses ministres.

Depuis, ces menaces sont devenues une réalité avec l'annonce de sa révision (voir pages 2, 4 et 5). Pas étonnant que l'Élysée n'ait pas jugé bon de répondre à la demande d'audience de la Libre Pensée pour que soient précisées les intentions du gouvernement... Les dernières déclarations du Président Macron selon lesquelles la loi de 1905 restait « la référence » n'étaient que tartufferies et rideau de fumée !

Avec l'annonce de la scolarité obligatoire à l'âge de 3 ans, de nouvelles faveurs seront accordées à l'enseignement privé (confessionnel à 95%) donc à l'Église catholique car les communes auront maintenant l'obligation de financer les écoles maternelles privées (voir page 13) le communiqué de l'Association Nationale des Elus Laïques Amis de la Libre Pensée). Cette nouvelle manne financière va s'ajouter aux 12 milliards perçus chaque année par l'enseignement privé en application de la loi Debré et autres lois anti-laïques.

Sur un autre plan, suivant l'avis du Comité consultatif national d'éthique et surtout ne voulant pas contrarier la hiérarchie catholique, ce sont toujours les mêmes réticences à garantir le droit à la PMA et à la GPA, la liberté de recherche sur les embryons et le droit à mourir dans la dignité (voir page 12), et toujours la même confusion entretenue entre la liberté de conscience et la liberté religieuse dont l'Église catholique revendique la primauté.

C'est pourquoi le Congrès national de la Libre Pensée a décidé de faire du week-end des 8 et 9 décembre un grand moment de défense de la Laïcité et de la loi du 9 décembre 1905 avec tous les laïques et associations laïques qui y sont attachées en organisant partout en France, dans l'unité, des rassemblements devant les préfectures pour dire aux

représentants de l'État dans les départements : « Ne touchez pas à la loi de 1905 ! ».

Dans l'Essonne, notre Fédération a largement diffusé et fait connaître le Manifeste de la Libre Pensée, lui-même relayé par de nombreux laïques à leur réseau de contacts via internet.

Nous invitons toutes les personnes et associations attachées à la défense de la loi de séparation de 1905 et au respect de sa stricte application à **préparer ensemble un rassemblement à la préfecture d'Évry le samedi 8 décembre à 10h avec demande d'audience au Préfet.**

Suite à la réunion de Dourdan (voir pages 6 et 7), nous proposons à tous ceux qui le souhaitent de signer un appel public à ce rassemblement afin de réaliser l'union la plus large de tous les laïques.

**Sans attendre, la Libre Pensée combat en permanence pour le respect de la loi de 1905.**

Notre Fédération suit avec la plus grande attention la réalisation du Centre culturel Teilhard de Chardin sur le plateau de Saclay et s'opposera fermement à tout financement public, même de manière détournée, pour sa construction et son fonctionnement (voir pages 10 et 11).

Nous restons également vigilants quant aux suites données aux recours déposés par des Conseillers régionaux d'Ile de France pour demander l'annulation de la « Charte de la Laïcité » de Mme Péresse, charte qui a déjà du plomb dans l'aile !

Ce n'est pas le moment de baisser la garde : rendez-vous le 8 décembre à

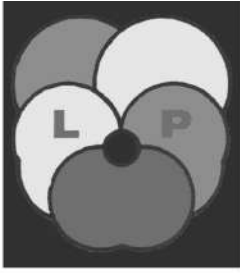
10h à la préfecture d'Évry !

**POUR LA DEFENSE DE LA LOI DE 1905, « L'ÉTAT CHEZ LUI, L'ÉGLISE CHEZ ELLE »** comme le proclamait Victor HUGO dans son discours du 15 janvier 1850 à l'Assemblée nationale, ce qui vaut pour la religion catholique et pour toutes les religions.

C'est un combat encore d'actualité qui vaut bien la mobilisation qui se prépare.

Louis COUTURIER, président de la LP 91





**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE**  
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)  
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –  
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84  
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LP\_Nationale

**- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -**

*Amputation de la loi de 1905 :  
2018 comme en 1942 ?  
Toujours au service de l'Eglise !*

**L**e journal *l'Opinion* vient de l'annoncer, et cela a été repris et commenté par les autres médias, **Emmanuel Macron**, Président de la République, entend modifier profondément la **loi de 1905**. Il entend ainsi mettre en place des critères de reconnaissances publiques des cultes. Tel culte serait bon, tel culte serait mauvais. Plus d'un tiers de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat serait ainsi modifié, voire supprimé.



Le prétexte en est l'Islam pour mieux contrôler les musulmans dans le pays, comme au bon vieux temps des colonies. La réalité, ce sont des privilèges accordés à l'Eglise catholique qui sera la première bénéficiaire de l'opération-destruction de la loi de Séparation.

Une reconnaissance publique des cultes, cela porte un nom : **le Concordat**. Or, la République, depuis 1905, ne reconnaît aucun culte. Elle n'a pas à établir lequel est un bon culte, et l'autre pas. Avec cette « reconnaissance », des avantages fiscaux seront proposés pour inciter les cultes « reconnus » à être dociles et bien dans la ligne du pouvoir. C'est bien la vision du bonapartisme le plus clérical qui arrive à nouveau sur le devant de la scène.

Benoitement, la communication de l'Elysée indique que la loi de 1905 a déjà été modifiée plusieurs fois. Derrière le *Bénédictin*, il y a toujours le *Jésuite*. La vérité est qu'après le vote de la loi, il y a eu quelques ajustements nécessaires dans sa mise en œuvre. Mais ces « ajustements » ne remettaient pas en cause le

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

principe de Séparation des Eglises et de l'Etat. Ce n'étaient que des ajustements à la marge.

Il n'y a eu qu'une seule modification profonde de la loi de 1905, c'était le 25 décembre 1942 où le **Régime de Vichy du futur-ex- maréchal Pétain** a fait un cadeau royal à l'Eglise en lui redonnant la capacité (interdite en 1905) civile et testamentaire pour recevoir des dons et des legs défiscalisés et en permettant le financement public des travaux dans les bâtiments religieux. Les dispositions annoncées par **Emmanuel Macron** sont



Macron reçu par la Conférence des évêques de France

du même ordre. Une mesure proposée avait déjà été retoquée par le Parlement il y a quelques temps sur la possibilité pour les religions de profiter financièrement de biens immobiliers.

On comprend pourquoi, il n'a jamais voulu recevoir la **Libre Pensée** qui voulait le questionner sur le devenir de la **loi de 1905**. A l'ombre des sacristies se préparait la forfaiture de la « réparation du lien avec l'Eglise » (Discours aux Bernardins).

*Emmanuel Macron, c'est Bonaparte additionné à Pétain :  
Tout cela ne peut déboucher que sur Waterloo et Vichy !*

La **France laïque** et la **Libre Pensée** ne laisseront pas faire cette infamie antilaïque. D'ores et déjà, la **Fédération nationale de la Libre Pensée** indique qu'elle utilisera tous les moyens pour torpiller cette offensive cléricale, y compris sur le terrain juridique où elle a quelques expériences. La vie l'a montré.

La Libre Pensée appelle les laïques et leurs associations, les démocrates et les républicains, le mouvement ouvrier et syndical à s'unir contre cette forfaiture. Elle les appelle à s'associer aux rassemblements laïques devant toutes les préfectures les 8 et 9 décembre 2018. Première étape de la mobilisation laïque.

*Ne touchez pas à la loi de 1905 !*

Paris, le 6 novembre 2018

**Réunion-débat du 11 octobre à Dourdan**  
**« Laïcité / Loi de 1905 »**  
*Organisée par la LP 91 et les Insoumis de Dourdan*



**La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée  
s'adresse à tous les Laïques du département**

**Pour le respect absolu de la Laïcité et de la loi de 1905 :  
Rassemblement à la Préfecture d'Évry le 8 décembre à 10h**

Le 11 octobre à Dourdan, plus de 30 participants ont répondu à l'invitation de la LP 91 et de la France Insoumise de la région de Dourdan à une réunion sur la Laïcité et la loi de 1905. C'est un premier pas pour réaliser l'union de tous les laïques dans leur diversité pour la défense de ces principes.

L'introduction de Louis Couturier, président de la LP 91, et les débats qu'elle a induits ont contribué à dévoiler les détournements, les amalgames, les contresens et les tartufferies relatifs à la Laïcité et à cette loi de liberté qu'est la loi de 1905. Depuis, Macron a clairement annoncé son intention de modifier la loi de 1905 !

Ces débats demandent à être poursuivis dans les autres réunions qui seront organisées d'ici le 8 décembre 2018 :

- Quels furent les principes fondateurs de la loi de 1905 ?
- Quelles menaces pèsent actuellement sur cette loi ?
- Quel crédit accorder aux professions de foi laïques du gouvernement Macron-Philippe ?
- Que signifie défendre la loi de 1905 malgré les modifications apportées depuis ?
- Est-il fondé de pointer les prétentions cléricales de l'Église catholique et sa « toile d'araignée » ?
- L'Islam serait-il devenu le principal ennemi de la Laïcité ?
- Quelle place les courants rationalistes et libres penseurs ont-ils tenu et tiennent-ils dans le monde arabo-musulman ?

Pour nous, l'urgence de l'heure est de porter à la connaissance du plus grand nombre le « Manifeste de la Libre Pensée » adopté par le Congrès de la FNLP en août 2018 à Saint-Herblain, document déjà largement diffusé auprès des militants et associations laïques du département qui détaille les atteintes flagrantes à la Laïcité les plus récentes dont sont responsables le chef de l'État et des membres de son gouvernement.

Soyons clairs : pour nous, comme pour les 150 signataires essonniers de l'Appel des Laïques et les plus de 10 000 signataires en France depuis décembre 2016, « *Être laïque, c'est reconnaître que l'État assure en même temps la liberté de conscience – croyant et non-croyant – et le libre exercice des cultes. Être laïque, c'est affirmer que l'État ne doit reconnaître, salarier ou subventionner aucun culte. Par conséquent, la République ne tranche pas parmi les cultes plus ou moins respectables : elle demeure indifférente dans la seule limite du respect de l'ordre public et des lois communes* ».

Les organisateurs de la réunion du 11 octobre à Dourdan, LP 91 et France Insoumise, ont manifesté leur attachement au respect plein et entier de ces principes fondateurs de la loi du 9 décembre 1905.

Il est possible de poursuivre sur cette base et d'associer les personnes, les associations, les syndicats, les partis, les élus attachés à la Laïcité à la mobilisation la plus large pour réussir le rassemblement devant la préfecture d'Évry le samedi 8 décembre à 10h et appuyer une demande d'audience auprès du Préfet de l'Essonne pour réaffirmer : **NE TOUCHEZ PAS À LA LOI DE 1905 !**



<p>• Je suis d'accord pour figurer parmi les signataires de l'Appel des Laïques à se rassembler le 8 décembre à la préfecture d'Évry</p>	<p>OUI   NON</p>
<p>• Je participerai à ce rassemblement</p>	<p>OUI   NON</p>
Nom/Prénom : .....	Qualité : .....
Adresse : .....	
Email : .....	Tél : .....

à retourner à la LP 91 : [librepensee91@gmail.com](mailto:librepensee91@gmail.com) ou à LP 91, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

**Interview de Louis COUTURIER sur des questions qui se sont posées  
à la réunion du 11 octobre à Dourdan au cours et à partir de son exposé**

**La Raison 91 :** Peux-tu revenir sur ce qui est apparu comme une appréciation commune à la LP et aux Insoumis de Dourdan : « la loi de 1905 est une loi de liberté », pour reprendre la formule de Jean Jaurès ?

**LC :** La loi de 1905 commence dans l'Article 1 du Titre premier par l'énoncé d'un principe fondamental : « La République assure la liberté de conscience ». Il ne faut pas perdre cela de vue.

Au même titre que la liberté de la Presse, la liberté d'association ou la liberté syndicale, la liberté absolue de conscience est une liberté fondamentale qui correspond à une aspiration universelle.

La séparation a été conquis aux États Unis d'Amérique en 1789, puis au Mexique en 1874, puis en France en 1871 et en 1905, en Russie en 1918, en Turquie en 1937 et en Suède en 2000.

Elle gagne de nouveaux pays : le Népal en 2008, la Bolivie en 2009 et l'Angola en 2010.

La liberté de conscience assurée par la séparation des Églises et des États, c'est l'avenir de tous les peuples, de toutes les nations. C'est une des campagnes internationales décidées à Oslo en août 2011 par les organisations qui se sont regroupées dans l'Association Internationale des Libres Penseurs (AILP).

**La Raison 91 :** Qu'est-ce qui te permet de considérer que les « hommes du Vatican » ont le pouvoir ou même qu'ils sont le pouvoir ?

**LC :** À l'heure où le Vatican bat de l'aile, il peut effectivement paraître paradoxal d'avancer cela... D'autres préfèrent détourner l'attention sur « le péril musulman » avec une couverture médiatique protéiforme.

Toutefois, il est de notoriété publique que :

- Le gouvernement, à commencer par le président Macron, les ministères, l'Assemblée nationale, le Sénat, les collectivités territoriales, les médias français... sont truffés d'hommes du Vatican.
- Le réseau diplomatique du Saint-Siège est partout présent dans le monde.

- L'Internationale vaticane est forte des Jésuites, des Dominicains, des Franciscains, de ses 5000 évêques, de l'Opus Dei, des légionnaires du Christ, etc.

- L'« économie pourpre » fait du Vatican une puissance financière de premier plan...

L'Église catholique apostolique et romaine continue, certes sous des formes adaptées au moment présent, à combattre comme toujours pour sa prééminence sur toutes les autres religions.

La Libre Pensée s'honore de ne pas perdre de vue cette question et de ne pas céder aux sirènes de l'anti-islamisme.

**La Raison 91 :** Pourquoi mettre en exergue « Ne touchez pas à la loi de 1905 » alors que cette loi a été « toilettée » à de nombreuses reprises au courant du siècle dernier ?

**LC :** Certes, des modifications ont été apportées à la loi, comme le rappelle le site tenu par Maurice Gelbard, mais ce sont ses principes fondamentaux qui sont aujourd'hui en danger : la liberté de conscience, le non financement des cultes, la stricte séparation de la sphère publique en charge de l'intérêt général (Institutions, Gouvernement, Administration,

Services publics, Fonctionnaires) où la neutralité est de règle avec la sphère privée (tout le reste).

Ne pas toucher à la loi de 1905, c'est pour la République, respecter la liberté de conscience, respecter la séparation nette entre sphère publique et sphère privée, ne pas financer les cultes donc abroger la loi Debré, entre autres.

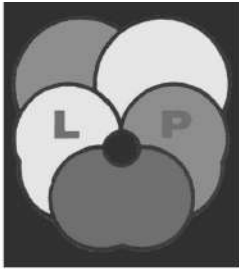
Le plus urgent est donc d'aider les forces laïques à s'unir sur ces objectifs, quitte à poursuivre les échanges inévitables et nécessaires sans que ceux-ci soient un obstacle à ce rassemblement.

N'est-ce pas la méthode qui a prévalu à Paris pour aboutir au vote de la loi de 1905 ? Les laïques n'auraient rien à gagner à ne pas s'y tenir.

**La Raison 91 :** Merci pour tes réponses. Nos colonnes restent disponibles pour la poursuite éventuelle de cette discussion.







**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE**  
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)  
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –  
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84  
libre.pensee@wanadoo.fr — <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



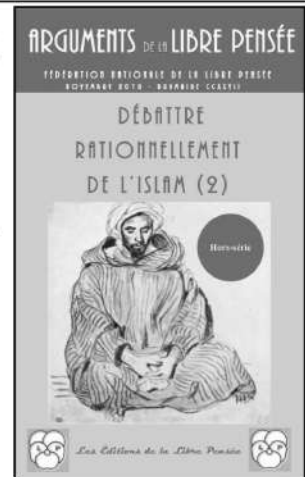
@LP\_Nationale

## *Poursuivre l'analyse et le débat sur l'Islam*

Ce numéro d'*Arguments* de la **Libre Pensée**, exclusivement sous forme numérique, se veut la deuxième partie d'un précédent intitulé « *Débattre rationnellement de l'Islam* ». Il poursuit notre analyse de cette question.

Chaque jour apporte son lot d'informations, de fausses nouvelles, de propositions (souvent plus anti-laïques les unes que les autres) à propos de l'Islam. Les aspects xénophobes sont légion, et la volonté bonapartiste et autoritaire de « contrôler, surveiller, encadrer » les musulmans en France se fait jour à chaque fois. La nostalgie du *Code de l'Indigénat* n'est jamais loin.

Un enseignant de l'université de Metz a été limogé pour avoir critiqué la loi de 2004 dans le cadre de la préparation d'un Diplôme universitaire (*DU*). Nous rappelons dans cette brochure ce que sont les fameux « *DU* ». Nous nous expliquons sur le fond dans un communiqué publié sur cette affaire, « *L'arroseur arrosé* ».



Décidément les vérités d'Etat et la Raison d'Etat ne font jamais bon ménage avec les libertés universitaires. Quand on oblige à n'enseigner qu'une vérité, celle de l'Etat, le totalitarisme n'est jamais loin.

Nous publions aussi une étude approfondie sur le rapport de l'**Institut Montaigne** sur l'Islam. Rapport qui devrait déboucher sur des mesures qui finiront inévitablement dans les poubelles de l'Histoire. Mais nous saurons aussi contester juridiquement des dispositions s'il le faut.

A ceux qui nous reprochent de ne pas nous occuper de l'Islam et de ne nous préoccuper que de l'Eglise catholique, nous conseillons vivement de lire notre communiqué (et les *Actes* qui s'en suivront) sur les colloques que nous avons organisés à **Tunis**, en 2018 et à **Beyrouth**, en 2012.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

La Fédération nationale de la Libre Pensée

<https://www.calameo.com/read/00374230132fdbef5d442>

### Sommaire

Préface

L'arroseur arrosé

Note sur le rapport de l'Institut Montaigne

Colloque de Tunis

Actes du Colloque de Beyrouth

## Centre Teilhard de Chardin : état des lieux

Rappelons les faits : Les diocèses d'Évry-Corbeil-Essonnes (ainsi que ceux de Paris, Nanterre et Versailles) et la Province de France de la Compagnie de Jésus lancent un grand projet soutenu par les Chantiers du Cardinal : la création du centre Teilhard de Chardin sur le plateau de Saclay. Les responsables en sont Mgr Michel Pansard, Evêque d'Évry et le Père François Boëdec, Provincial des Jésuites d'Europe Occidentale Francophone.

La Maison d'Église aura une surface de 1 600 m<sup>2</sup>, elle accueillera une chapelle de 300 places, des locaux de formation et d'accueil, des logements pour douze puis vingt étudiants, un appartement pour l'équipe d'animation résidente. Elle sera administrée par des enseignant-chercheurs de l'Institut catholique en lien avec les Aumôneries étudiantes et d'autres Instituts, les aumôniers des grandes écoles seront associés.

La formation dispensée est en discussion avec l'Institut Catholique de Paris. Il y aura un enseignement de troisième cycle d'éthique des sciences. Des partenariats avec les Universités et les grandes écoles voisines sont envisagés.



Perspective du projet de Learning Center

[www.chantiersducardinal.fr/projet/centre-teilhard-de-chardin-plateau-de-saclay](http://www.chantiersducardinal.fr/projet/centre-teilhard-de-chardin-plateau-de-saclay)

Mgr Pansard dit répondre au défi rappelé par le pape Benoît XVI en 2008 à la Compagnie de Jésus :

« Aujourd'hui, les obstacles qui défient les

*messagers de l'Évangile ne sont ni les océans, ni les grandes distances mais plutôt les frontières qui, en raison d'une vision erronée et superficielle de Dieu et la personne humaine, viennent s'interposer entre la foi et le savoir humain, la foi et la science moderne, la foi et l'engagement pour la justice ».*



Il s'agit donc clairement d'une entreprise de reconquête du milieu scientifique. « L'axe prioritaire du centre est de favoriser un dialogue science et foi...pour les communautés de scientifiques et de techniciens à forte exigence intellectuelle... ».

En attendant l'inauguration des locaux, des sessions de formations se déroulent à la Clarté-Dieu et à Paris-Sud.

L'architecte est Jean-Marie Duthilleul, ex directeur adjoint de Gares et Connexions, consultant du Grand Paris, il est par ailleurs chargé depuis février 2010 de présider le comité d'orientation du Plan Campus lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Actuellement, rien n'a encore surgi de terre. Le terrain vague promis est néanmoins clôturé avec les palissades de l'ENS. Le service urbanisme de la mairie de Gif/Yvette n'a pas reçu de demande de permis de construire. La signature d'une promesse de vente auprès de l'Établissement Public d'Aménagement du Plateau de Saclay devait se faire au printemps 2018 pour ouverture en 2021.

Les choses ont été discutées à la réunion de la Libre Pensée du 29 septembre à Marcoussis. Il ne s'agit pas pour nous de nous affronter aux Jésuites ou d'empêcher la construction du centre, mais il s'agit de faire en sorte qu'aucun argent public ne soit versé. Des investigations approfondies sont nécessaires, nous savons déjà que la Région verse de l'argent aux chantiers du cardinal.

Jean-François Haffner

## À propos du « centre Teilhard-de-Chardin » sur le plateau de Saclay

Dans la politique engagée par Sarkozy, poursuivie par Hollande et aggravée par Macron-Vidal, l'entreprise de démolition des établissements publics de recherche (CNRS, INRA, INSERM,...) a pris la forme de regroupements autoritaires comme la COMUE Paris-Saclay, désormais connue sous la marque (déposée) d'université Paris-Saclay.

Y sont réunis l'université Paris Sud, ENS, INRA, Polytechnique (publics) et HEC, Centrale-Supélec, Horiba, Thalès, les centres de recherche de Danone, EDF, bientôt Servier (privés).

Dans le projet se trouve un autre établissement privé dirigé par les jésuites, le centre Teilhard-de-Chardin, destiné à accueillir des étudiants, à tenir des colloques, à délivrer des diplômes de troisième cycle en « éthique des sciences », à introduire donc le cultuel à ce qui est la base de la culture scientifique historique de la faculté des sciences d'Orsay. Ceci étant rendu possible grâce au nouveau cadre juridique qui permet de mélanger les intérêts privés aux services publics !

*Philippe Bouyries*

### COMMUNIQUÉ de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée A propos de l'ouverture fin 2019 d'une Maison d'Église sur le Plateau de Saclay

L'équipe constituée autour de l'évêque d'Évry, la PEPS (Présence de l'Église sur le Plateau de Saclay), continue de s'activer sur le projet. La question de son financement reste « une difficulté majeure » reconnaît-on à l'Évêché.

La PESP a récolté des dons, encore insuffisants, des anciens élèves des Communautés chrétiennes des Grandes Écoles, de la Société de Jésus et des huit diocèses de l'Île de France. Une aide financière des Chantiers du Cardinal est espérée mais ceux-ci sont déjà très engagés dans d'autres projets.

Une S.C.I. Saclay / Teilhard de Chardin, chargée de l'acquisition des terrains, vient d'être constituée en décembre 2017. L'implantation se ferait dans le quartier du Moulon.

La PESP tient à ce que ce Centre mêle étroitement le « cultuel » et le « culturel » :

- lieu pour délivrer des formations diplômantes pour tous
- pôle d'accueil et de rencontre pour les étudiants étrangers
- et aussi église, visible sur tout le Plateau, d'usage modulable pour la prière et la célébration faisant office de « paroisse de semaine »

Dans un contexte général de volonté de reconquête cléricale, il est fort probable que les collectivités territoriales (communes, Communautés de communes, Département, Région) soient sollicitées pour garantir des emprunts ou pour verser des fonds.

La Libre Pensée n'a pas vocation à prendre parti sur les choix de cette PESP, ni sur ceux des Chantiers du Cardinal, ni sur ceux des citoyens ou

d'entreprises de verser ou non des dons pour la réalisation de ce Centre qui se veut « à la croisée des domaines scientifiques, de l'éthique, et des disciplines philosophiques et théologiques ».

Par contre, la Libre Pensée veillera à ce que la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 soit bien respectée (article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ») :

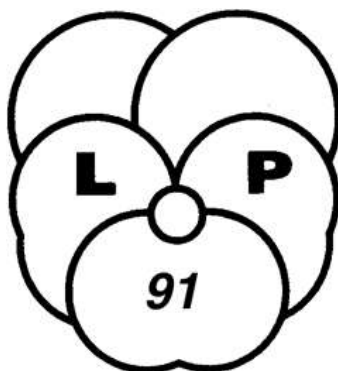
- pas de garanties d'emprunts par les collectivités locales pour les travaux relatifs au Centre Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay
- pas de cession de terrains à des taux inférieurs à ceux du marché par l'E.P.A. (Établissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay)
- pas un euro de fonds publics pour le financement de ce Centre, y compris pour ses fonctions prétendument culturelles : séminaires, diplômes universitaires thématiques, pôle de recherche,

rencontres et débats « grand public »

Compte tenu des précédentes combinaisons qui ont permis de verser des fonds publics pour aider à la construction de la Cathédrale d'Évry sous prétexte de financer un Musée d'Art Sacré installé dans ses murs, la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée considère qu'il y a urgence pour les organisations et les élus laïques à renforcer leur vigilance pour que soit intégralement respectée la loi de 1905.

*Le 1er mars 2018*

Pour contacter la Libre Pensée de l'Essonne :  
**librepensee91@gmail.com**



## Obstination dans le refus d'une aide active à mourir

Le 25 septembre, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) rendait son avis. La ministre de la Santé, Mme Buzyn, entend bien le suivre et ne rien changer...

La Libre Pensée déplore que le CCNE, dans la continuité de son avis n° 121 du 13 juin 2013, persiste à s'opposer à l'ouverture aux malades en fin de vie, atteints d'une affection incurable provoquant des souffrances physiques et psychiques intolérables, le droit à demander une aide médicale à mourir.

En 2018, le CCNE écrivait : « La loi Claeys-Leonetti (du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie) relative aux droits des malades et à la fin de vie a évolué dans le sens d'un plus grand respect de l'autonomie de la personne malade. [...] Cette évolution en direction d'un interdit de ce que l'on appelait avant « l'acharnement thérapeutique », de nouveaux droits et, en particulier, l'introduction d'un droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès dans des circonstances bien précises permettent de répondre à la très grande majorité des situations complexes de fin de vie..., à condition que la loi soit connue et réellement appliquée. »

Par suite, il recommande « de ne pas modifier la loi existante sur la fin de vie (loi Claeys-Leonetti) et insiste sur l'impérieuse nécessité que cette loi soit mieux connue, mieux appliquée et mieux respectée. »

La Libre Pensée maintient qu'il devient urgent de créer un droit à une aide médicale à mourir, à l'instar de ce qui se pratique dans de nombreux pays, notamment la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. À plus de quatre-vingt-dix pour cent, la population le demande.

Quatre mille euthanasies clandestines seraient réalisées, sans cadre légal, dans les hôpitaux français.

Surtout, la liberté de conscience reconnue à chacun et protégée par la loi du 9 décembre 1905, concernant la Séparation des Églises et de l'État doit

pouvoir s'exercer jusqu'au moment ultime, lorsque la souffrance devient insupportable.

La Libre Pensée assure de son soutien plein et entier l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité dans ce juste combat.

*PS : À ce sujet on peut se référer au livre du Dr Yves de Locht : « Docteur, rendez-moi ma liberté. Euthanasie, un médecin belge témoigne » (édition Michel Lafon)*



## Que dit la loi Leonetti-Claeys ?

Que toute personne a droit à une fin de vie digne et apaisée. À la demande du patient, une sédation profonde et continue jusqu'au décès, provoquant une altération, voire un effacement de la conscience, associée à une analgésie (suppression de la douleur) et à l'arrêt des traitements, peut être mise en œuvre dans un seul cas : lorsque le patient est atteint d'une affection grave et incurable, dont le pronostic vital est engagé à court terme et qui présente une souffrance réfractaire aux traitements.

La loi n'accorde donc pas le droit ni à l'assistance au suicide, ni à l'euthanasie.



# ANELALP

**Association Nationale des élus locaux  
Amis de la Libre Pensée**

**10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS**

## Communiqué

### **Scolarité obligatoire à 3 ans ? Au bénéfice de qui ?**

L'Association Nationale des Élus locaux Amis de la Libre Pensée a pris connaissance de la déclaration du Président de la République : «*J'ai décidé de rendre obligatoire l'école maternelle et d'abaisser de 6 à 3 ans en France l'obligation d'instruction dès la rentrée 2019*»

L'ANELALP constate que cette annonce n'aura en pratique aucune conséquence sur la scolarisation des enfants de trois ans, puisqu'aujourd'hui, 97,6 % (et quasiment 100 % des enfants de 4 et 5 ans) vont déjà à l'école maternelle, et que rien n'obligera les parents des 26000 enfants concernés à les mettre à l'école (instruction à la maison).

L'ANELALP rappelle qu'à l'inverse, depuis des décennies, la multiplication de mesures contre l'école maternelle, et en particulier la chasse aux postes, entraînant la non prise en compte par l'Éducation Nationale des enfants de deux ans dans les opérations de carte scolaire (sauf dans les zones dites « prioritaires ») a fait chuter le taux de scolarisation de cette tranche d'âge de 35% en 1999 à moins de 11 % aujourd'hui.

Orientation confirmée il y a quelques semaines par le ministre Blanquer, qui remettait en cause la scolarisation des enfants de deux ans.

### **Quels desseins cache cette éventuelle « scolarité obligatoire » dès trois ans?**

#### **A qui servirait cette mesure ?**

#### **La réponse est simple : à l'école privée confessionnelle.**

La loi Debré de 1959 prévoit que les municipalités participent dans les mêmes proportions aux frais de scolarité pour les enfants de leurs communes, qu'ils soient dans des écoles publiques ou privées sous contrat. Mais cette disposition ne concerne que les enfants des écoles élémentaires, à partir du Cours préparatoire (la scolarité obligatoire). Pour qu'une commune supporte les dépenses de fonctionnement des classes maternelles et enfantines privées elle doit avoir donné son accord à la mise sous contrat d'association de ces classes et peut s'en retirer sur simple décision du Conseil municipal (circulaire n° 2012-025 du 15-2-2012).

Avec une scolarité rendue obligatoire à partir de 3 ans, nos communes devraient supporter les dépenses imposées par la loi Debré, dépenses de scolarité, dépenses de personnel (ATSEM)...

Au moment où nous voyons baisser les dotations de l'État ! Au moment où la suppression de la taxe d'habitation nous inquiète pour la pérennité de nos budgets !

L'État, de son côté, va payer les salaires des enseignants des écoles maternelles privées, dépenses qui s'ajouteront aux 7 milliards et demi d'euros versés annuellement sur le budget de la nation aux établissements privés, à 95% catholiques.

**L'ANELALP se prononce contre cette nouvelle attaque contre la laïcité et contre nos communes, se prononce pour le retrait de ce dispositif supplémentaire en faveur des établissements privés, au mépris des principes républicains, au mépris des lois de séparation des Églises et de l'État.**

**L'ANELALP réaffirme sa volonté, avec la Fédération Nationale de la Libre Pensée, avec tous les laïques de ce pays, de voir abroger la loi Debré, mère de toutes les lois antilaïques.**

Au nom du Bureau national de l'ANELALP  
Le président, Christian Baqué

## Note de lecture

### Le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, côté allemand...

Mathias Erzberger, député du Reichstag depuis 1903, chef du Centre catholique, Ministre des finances, représenta il y a 100 ans le Gouvernement allemand à Rethondes, le 11 novembre 1918, et fut le principal négociateur. D'autant que dès le début de la guerre il fut un des rares politiciens à comprendre que c'était perdu d'avance pour les Empires centraux et qu'il fallait négocier la paix... Les réactionnaires allemands ne lui pardonnèrent pas cet engagement et il fut assassiné dès 1921.

Ses « Souvenirs de guerre » rapportent son combat à Rethondes contre le maréchal Foch, l'amiral Hope et divers généraux psychorigides français et anglais pour la levée du blocus qui affamait femmes et enfants, pour réduire un désarmement « qui livrait le pays au bolchevisme, à l'anarchie et à la famine... » Le Kaiser abdiquant pendant les négociations, le Kronprinz renonçant au trône, la Révolution allemande prend le pouvoir avec Ebert, social-démocrate, à la tête d'un « gouvernement populaire ».

Il raconte : « *Le mardi 12 novembre, vers 9h du matin, j'arrivai à Spa, siège du Grand Quartier général (où il est félicité pour les excellents résultats de ses négociations... On avait même été surpris des succès obtenus). A Spa, un Conseil d'ouvriers et de soldats s'était constitué. Le Grand Quartier général avait couru le danger d'être arrêté par ce Conseil. On avait arraché les épaulettes des officiers. Hindenburg avait déjà déclaré qu'il se ralliait au gou-*

*vernement Ebert, et il me faisait prier de me mettre moi-même à la disposition du nouveau gouvernement. Je pus moi-même observer que plus un soldat ne saluait les officiers et que les autos portaient des étendards rouges. (...) le quartier-maître général Groner se montra extrêmement satisfait de nos négociations qui dépassaient tout ce qu'il avait pu espérer. »*

Il est donc assez fier de ses négociations, permettant d'arrêter la famine et de se donner les moyens militaires d'organiser la contre-révolution...

Il n'en a pas été remercié. Alors qu'il leur avait ouvert la porte, les corps francs puis le nazisme vont le rendre responsable de cette « défaite », ce qui lui coûtera la vie.

Les puissances encore impériales françaises et anglaises auraient bien aimé organiser directement la contre-révolution, mais la volonté féroce des soldats français (marins de la Mer Noire), anglais et américains de se démobiliser et de rentrer chez eux les obligera à céder la place...

Alain Veysset

*Souvenirs de guerre de M. Erzberger, ancien ministre des finances d'Allemagne.* Payot, 1921, in-8°, xiv-437 pp, préface de Maurice Muret

## Liste des publications disponibles au siège de la LP 91



- « Libre Pensée et libres penseurs d'hier et d'aujourd'hui », actes du colloque de l'IRELP (septembre 2017) : 7 €
- Compte rendu du 7<sup>ème</sup> Congrès international de l'AILP (septembre 2017) : 7 €
- « La Séparation des Églises et de l'État aux USA », dans la collection Arguments de la LP : 5 €
- « Islam et Laïcité », actes du colloque de Paris (avril 2016) : 15 €
- « Syndicalisme et Laïcité », dans la collection Arguments de la LP (janvier 2018) : 3 €
- « Les Martyrs de la Libre Pensée de l'Antiquité à nos jours » : 16 €

- « Arts et Artistes dans la Grande guerre », dernier numéro de *L'Idée Libre* : 6 € (*excellent !*)
- « Les Femmes dans la Grande guerre », numéro de *L'Idée Libre* à paraître fin 2018 : 6 €



## Fusillés pour l'exemple et commémorations du 11 novembre

**La maquette du monument à la mémoire des Fusillés pour l'exemple** a été présentée au Congrès national de la Libre Pensée à Saint-Herblain. Elle sera inaugurée à **CHAUNY dans l'Aisne** le samedi 6 avril 2019.

L'ARAC 91 a prévu d'affréter un car spécial pour Chauny. Nous y disposerons d'une vingtaine de places. N'attendez pas pour nous signaler votre demande de réservation (même provisoire).

### Méréville :

Comme chaque année, la LP 91 a déposé une gerbe commune avec l'ARAC devant le monument pacifiste érigé dans cette commune.

### Marcoussis :

A l'initiative de la commune, a eu lieu la projection du film « Les Sentiers de la Gloire » suivie d'un débat où est intervenu Jean-Marc SCHIAPPA (président de l'IRELP) invité par M. le Maire.

### Saint-Germain-lès-Arpajon :

Le contact va être établi avec les descendants, côté maternel, de Jules THIERRY natif de cette commune et fusillé « pour l'exemple » le 25 avril 1915.

Du côté paternel, des descendants sont déjà signataires de l'Appel national pour la réhabilitation

collective des Fusillés pour l'exemple.

M. le Maire que nous avons rencontré envisageait de proposer plusieurs initiatives à son Conseil municipal. Lors de la cérémonie du 11 novembre, il prévoyait d'évoquer le sort des femmes et des enfants des départements occupés qui ont été déportés en Allemagne en 1914-1918.

### Ollainville :

Rien de neuf concernant la famille du Fusillé pour l'exemple PAJARDON.

**Le cas de Charles JAMES né à Corbeil** a été transmis à nos amis des Hauts de Seine puisque son nom figure déjà sur le monument aux morts d'Asnières-sur-Seine.

**Eugène ALBAUD** que nous avons évoqué est né dans le Morbihan, ses parents ont vécu à **Maise**.

On nous a appris que le sculpteur retenu pour réaliser le monument de Chauny va produire un monument aux morts pacifiste dans une commune de l'Essonne qui en est dépourvue. Affaire à suivre...

Il est prévu d'interviewer une conseillère municipale de Saint-Germain-lès-Arpajon, petite-fille d'un instituteur libre penseur d'une commune sinistrée en 1914-1918, instituteur persécuté pour son attachement à la Laïcité.

## Liste des publications disponibles au siège de la LP 91 (suite)



### Quatre ouvrages sur la guerre de 1914-1918 :

- « Les généraux fusilleurs de la Grande guerre », actes du colloque de Soissons : 10 € (*en réponse aux militaristes qui mènent campagne pour la réhabilitation du général Nivelle !*)
- « La résistance à la guerre », actes des colloques de Franche-Comté et de Saint-Nazaire : 20 €
- « Les colonies et leurs mobilisés » et « La guerre contre les nations », actes des colloques d'Aix-en-Provence et de Toulouse : 20 €
- « Pétain 1917 – Pétain 1940 », actes du colloque de Lyon : 18 €



Vous pouvez vous les procurer en envoyant un chèque au siège de la LP 91

## La page trésorerie

Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 12 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
Email : .....



### Pour adhérer à la LP 91

- Adhésion simple comprenant l'adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris pour recevoir *La Raison 91*) : 67 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 67 € + 13 € = 80 €

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
Email : .....  
Fait le : ..... Signature : .....

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.  
Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :  
LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY  
**Attention e-mail de la LP91 : librepensee91@gmail.com**  
*En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.*



**Congrès départemental du samedi 19 janvier 2019 15h à Marcoussis, Maison des Associations  
et repas « Tête de veau »**

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
Email : .....  
Je serai présent(e) : OUI NON  
Je suis candidat(e) au bureau de la LP91 : OUI NON  
Je m'inscris au repas « tête de veau » : OUI NON nb de personnes x 20 € =  
*chèque à envoyer à Françoise ROUSSEAU LP91, 3 place d'Allemagne, 91300 Massy*

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Philippe Bouyries, Louis Couturier, André Daudet, Jean-François Haffner, Martine Lelong, Françoise et Daniel Rousseau, Alain Veysset

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : [www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr)

**Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à [www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr)**